

## Le P'tit Canard

### a envie d'éclater de rire

Oui, c'est vrai, ce début d'année a déjà apporté son lot de mauvaises nouvelles ici ou là. De plus, le temps grisonnant et l'offensive pluvieuse n'arrangent rien. Mais, d'un naturel optimiste, le P'tit Canard n'oublie pas les occasions de se distraire qui sont comme de délicieux bonbons qu'il savoure avec gourmandise. Après les prouesses de musiciens et de

jongleurs, samedi, à l'Atelier à spectacle, le P'tit Canard va s'offrir une soirée de rigolade, mercredi, au Hangar. Animé par l'humoriste Dhyepha, ce rendez-vous verra se succéder de futurs rois du stand up, Déelle, Laury Madel, etc. Le lever de rideau est prévu à 19 h 30, avec un accueil public dès 18 h 30. L'entrée est au chapeau. Prêt pour rire ?



Gersende Guerry, infirmière coordonnatrice prélèvement et Christine Jaulin, médecin coordonnateur prélèvement d'organes et de tissus de l'hôpital de Dreux incitent à aborder la question du dons d'organes avec ses proches.

## En chiffres

**3.169.** Donneurs potentiels en France en 2024. Ce qui représente environ 1 % des décès.

**25.** Personnes déclarées en état de mort cérébrale et potentiellement donneuses en 2025 à l'hôpital de Dreux.

**9.** Personnes en état de mort cérébrale à l'hôpital de Dreux ont finalement été retenues pour le don d'organes. Les familles de 9 autres personnes ont refusé. Le prélèvement n'a pas été possible pour des raisons médicales sur 7 personnes.

**26.** Greffes ont été réalisées grâce aux donateurs de Dreux. 16 reins, six foies, un cœur, deux poumons, un pancréas, sans compter les tissus comme les cornées. À ce jour, les receveurs se portent bien.

## Répères

**Mort cérébrale.** La mort cérébrale est souvent provoquée par manque d'oxygène prolongé après arrêt cardiaque par exemple, à des lésions cérébrales traumatiques ou à un AVC.

**Organes et tissus.** Il est possible de donner ses organes (reins, poumons, cœur, foie, pancréas) ou des tissus (valves cardiaques, tissu osseux, tissu cutané, tissu oculaire).

## Tous en vert

**22 juin.** Christine Jaulin, médecin coordonnateur prélèvement d'organes et de tissus de l'hôpital de Dreux et de sa collègue, Gersende Guerry, infirmière coordonnatrice, portent un ruban vert sur leur poitrine. « Le vert représente le don d'organes, comme le rose la lutte contre le cancer du sein. » Elles rappellent que le 22 juin est la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donateurs. À cette occasion, tous les Français sont invités à dire à leurs proches s'ils sont donateurs d'organes et de tissus.

## Santé

# Dons d'organes : il faut en parler à ses proches

L'hôpital de Dreux dispose d'un service spécialisé dans le don d'organes. Mais aucun prélèvement ne se fait sans l'accord des proches des défunts, en état de mort cérébrale, seul état où le prélèvement est possible.

PASCALE ROUCHAUD  
pascale.rouchaud@centrefrance.com

Le cœur bat encore, mais le cerveau ne fonctionne plus. Il n'y a plus rien à faire. L'état de mort cérébrale est déclaré. Un mort, une tragédie, un deuil. Qui peut toutefois être source d'espoir et de vie.

C'est tout le sens de la mission de Christine Jaulin, médecin coordonnateur prélèvement d'organes et de tissus de l'hôpital de Dreux et de sa collègue, Gersende Guerry, infirmière coordonnatrice prélèvement.

L'an passé a été difficile, mais riche pour ces professionnelles. « Difficile parce qu'on parle de mort, riche parce que ces morts ont aidé d'autres personnes à vivre ». En 2025, 25 personnes ont été déclarées en état de mort cérébrale à l'hôpital de Dreux, le seul état où on peut prélever organes et tissus sur un corps humain « Ces

dernières années, c'était entre 15 et 17 », indiquent le médecin et l'infirmière. « On ne sait pas trop à quoi est due cette hausse. Peut-être que certains de nos confrères ont été plus attentifs. 26 prélèvements ont été réalisés en tout ».

**« Trop souvent, les familles ne savent pas ce qu'aurait voulu le défunt »**

Christine Jaulin et Gersende Guerry interviennent après le constat de mort cérébrale. « En France, la loi dit que si la personne défunte ne s'est pas expressément opposée au prélèvement, on a le droit de prélever. Mais dans les faits, cela ne passe pas

comme ça ». Elles expliquent. « Très peu de personnes s'expriment sur le sujet et donnent des directives à leur proche. La plupart du temps, on ne sait pas ce qu'aurait souhaité le défunt. Alors, on échange avec les proches pour savoir ce qu'aurait voulu le défunt. On demande s'il donnait son sang, s'il était membre d'une association. On essaye de voir s'il aurait eu envie de donner ».

**« Nous prenons bien soin des corps »**

Les professionnelles le concèdent. « Ces discussions ne sont pas toujours faciles. Nous avons affaire à ses personnes endeuillées. Elles doivent en même temps faire face à la mort d'un des leurs, et répondre à des questions, que bien trop souvent, elles ne se sont jamais posées. Encore une fois, tout serait beaucoup plus simple si le défunt s'était clairement prononcé pour ou contre un éventuel prélèvement ». Lors de ces entretiens,

les professionnelles rassurent les familles. « Nous n'effectuons des prélèvements que lorsque nous sommes certaines que les organes et les tissus pourront bénéficier à un malade. On ne prélève pas pour prélever, mais pour aider quelqu'un à vivre. La très grosse majorité des organes prélevés à Dreux seront greffés sur des malades en France. Il est arrivé parfois qu'ils aident des personnes d'autres pays d'Europe ». Elles signalent aussi qu'il n'y a pas d'âge pour donner.

« Ce n'est pas forcément vrai pour le cœur et les poumons. Mais une personne de 80 ans dialysée depuis longtemps est sans doute heureuse de bénéficier d'un rein sain d'une personne du même âge ».

Elles insistent aussi. « Nous prenons bien soin des corps après les opérations de prélèvements. Tout est recousu. Les corps sont propres et en bon état lorsqu'ils sont remis aux familles. » Christine Jaulin et Gersende Guerry remercient d'ailleurs leurs collègues des blocs opératoires, mais aussi des laboratoires d'analyses (obligatoires avant les prélèvements). « Sans eux, on ne pourrait rien faire. Quand un prélèvement est décidé, toute une chaîne se met en place. À Dreux, tout se passe bien ».

Elles rappellent que le don est gratuit et anonyme. « On peut simplement savoir si un receveur a bien réagi à sa greffe. Mais, les familles ne le demandent que très rarement. Comme si le don et l'espoir suffisaient ». ●